



Commune de Roquetoire

Compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes communale sous la présidence de Madame Véronique BOIDIN, Maire de la commune de Roquetoire, par suite de convocation en date du 7 avril 2023.

Etaient présents :

Véronique BOIDIN - François HENNERON - Patricia WASSELIN - Daniel NOURRY - Laurent CEUGNIET - Mathieu BULTEL - Stella CREPIN - Ludivine DARQUE - Monique DUPUIS - Léa FOLLET - Jonathan HIDOUX - Jean-Paul MARTEL - Sophie PENEL - Annick DUPREZ - Richard NOËL - Marie-Françoise WAWRZY尼亚K.

Membre(s) absent(s) : Patrice MARTEL a donné procuration à Daniel NOURRY – Coralie VINIACOURT a donné procuration à Véronique BOIDIN – Marc-Antoine BRUGE a donné procuration à Annick DUPREZ

Secrétaire de séance : Stella CREPIN

ORDRE DU JOUR :

- 1-Compte de gestion 2022 – Commune
- 2-Compte administratif 2022 – Commune
- 3-Affectation du résultat 2022 – Commune
- 4-Vote des taux de fiscalité 2023
- 5-Budget primitif 2023
- 6-Compte de gestion 2022 – Transports Scolaires
- 7-Compte administratif 2022 – Transports Scolaires
- 8-Affectation du résultat 2022 – Transports Scolaires
- 9-Budget primitif 2023 – Transports Scolaires
- 10- Commune Concessions cimetière (durée – tarif)
- 11- Entretien des espaces verts – Commune d'Aire sur la lys
- 12- Acquisition de parcelle
- 13- Passage M57 – Contrat informatique
- 14- Eclairage public – Maitrise d'œuvre
- 15- Création d'un poste d'adjoint technique territorial
- 16- Questions diverses

Le quorum est contrôlé par une feuille d'émargement. 16 membres sont présents à 19H00. Le quorum est donc atteint.

Madame le Maire énonce les procurations reçues.

Madame Stella CREPIN est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 8 février 2023.

En l'absence de remarques, le compte rendu est validé à l'unanimité.

La séance est ouverte avec le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Madame le Maire laisse Monsieur François HENNERON présenter les points financiers de l'ordre du jour.

1/ Compte de gestion 2022 – Commune

Les états récapitulatifs du compte de gestion 2022 ont été transmis à chaque membre du Conseil.

Monsieur François HENNERON, Adjoint aux finances, les présente et explique les résultats.

Le total des dépenses et des recettes enregistrées sur chaque section s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

DÉPENSES	RECETTES
962 226,31€	1 137 234,16€

Section d'investissement

DÉPENSES	RECETTES
457 988,16€	352 965,55€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTE le Compte de Gestion 2022 de la Commune.

2/ Compte administratif 2022 – Commune

Monsieur François HENNERON précise que, conformément à la réglementation, et comme indiqué dans les documents remis à chaque conseiller, l'état de consommation et de réalisation 2022 est strictement conforme entre le compte de gestion (comptes tenus par le comptable public) et le compte administratif de la commune (comptes tenus par la mairie).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur François HENNERON (Madame le Maire étant sortie le temps du vote) :

ADOPTE le Compte Administratif 2022 de la commune.

3/ Affectation du résultat 2022 – Commune

Le projet de délibération d'affectation du résultat 2022 de la commune a été transmis à chacun des membres.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT(*)	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		558 387,49 €	215 307,13 €		215 307,13 €	558 387,49 €
Part affectée à investiss		-261 896,82 €				-261 896,82 €
Opérations de l'exercice	962 226,31 €	1 137 234,16 €	242 681,03 €	352 965,55 €	1 204 907,34 €	1 490 199,71 €
Totaux	962 226,31 €	1 433 724,83 €	457 988,16 €	352 965,55 €	1 420 214,47 €	1 786 690,38 €
Résultat de clôture		471 498,52 €	105 022,61 €			366 475,91 €
	Besoin de financement		105 022,61 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement		105 022,61 €			
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

105 022,61 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
366 475,91 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Après avoir entendu les explications fournies par Monsieur François HENNERON, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOpte l'affectation des résultats 2022 proposée.

4 Vote des taux de fiscalité 2023

Monsieur François HENNERON rappelle les taux votés en 2022 et précise qu'il sera proposé au vote pour 2023 une reconduction des taux communaux.

Monsieur HENNERON expose que les contributions 2023 seront donc en augmentation cette année pour chaque foyer fiscal, mais insiste sur le fait que cette augmentation ne sera pas due à la part communale pour laquelle les taux proposés sont une simple reconduction.

Monsieur François HENNERON explique, en présentant à l'écran l'état 1259 transmis par les services fiscaux, le mécanisme de revalorisation des bases qui sera le seul à impacter les recettes fiscales attendues par la commune pour 2023.

Suite à ces explications, les taux suivants sont soumis au vote du Conseil Municipal :

	2022 (rappel)	Proposition 2023
Taxe foncière bâti	41.48%	41.48%
Taxe foncière non bâti	38,94%	38,94%
Taxe d'habitation	15,27 %	15,27 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOpte les taux de fiscalité proposés pour 2023.

5/ Budget primitif 2023 – Commune

Monsieur François HENNERON explique, en s'appuyant sur le tableau récapitulatif transmis à chaque conseiller, et sur les documents détaillés affichés sur l'écran numérique, chapitre par chapitre, le détail des crédits prévus en fonctionnement puis en investissement.

Pour la section de fonctionnement :

Monsieur HENNERON précise que les comptes relatifs à l'électricité, la maintenance, notamment des bâtiments municipaux, ont été particulièrement alimentés cette année au regard des besoins relevés. De manière prudentielle, le chapitre 011 a été particulièrement alimenté afin de faire face à l'inflation.

Le 012 a été également alimenté de façon prudentielle.

Concernant les recettes, la dotation de solidarité rurale cible a été augmentée.

Le détail des subventions aux associations est présenté au tableau numérique à toute l'assemblée.

Souvenir Français	106€
ADEP	150€
Roq Atout Cœur	150€
Roq'Boule	150€
Badminton	156€
Escapades	186€
Les Isolés Réunis	186€
Amicale Des Donneurs de sang	278€
La Roquestorienne	300€
Karaté	300€
APE	300€
Anciens Combattants	453€
Comité Histoire Roquetoire	500€
3ème Age	534€
Entente Cyclo Roquetoire	709€
Les Francs Tireurs	923€
Roq'Attitudes	2 000€
Ass. Familiale	2 040€
Etoile Sportive Roquetoire	5 227€
Harmonie	6 336€

Il est précisé que le compte correspondant aux subventions aux associations est alimenté à hauteur de 24 200€ afin de couvrir les subventions annuelles 2023 ; les subventions seront versées aux associations dont les dossiers administratifs seront complets.

Monsieur HENNERON indique que toute autre subvention devra faire l'objet de délibération spécifique ultérieure.

En investissement, les projets 2023 sont présentés :

- Réseau d'éclairage public
- Travaux de voirie – rues non concernées par l'assainissement

- Adoucisseur à l'école
- Réfection des bâtiments communaux.

Le budget primitif 2023 proposé s'équilibre ainsi :

CHAPITRE	Libellé	Budget Primitif 2022	Réalisations 2022	Pourcentage	Budget Primitif 2023	CHAPITRE	Libellé	Budget prévisionnel 2022	Réalisations 2022	Budget prévisionnel 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	Chapitre 011	401 300,00	311 853,54	77,71%	504 116,00		Chapitre 001	215 307,13	-	105 022,61
	Chapitre 012	520 938,00	483 707,12	92,85%	530 078,00		Chapitre 20	55 000,00	6 134,64	19 685,00
	Chapitre 023	239 432,72		0,00	285 000,00		Chapitre 21	225 532,39	153 400,96	148 487,39
	Chapitre 042	0,00	0,00	0,00	0,00		Chapitre 23	1 500,00	-	180 000,00
	Chapitre 65	135 007,95	112 166,78	83,08%	137 239,00		DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	580 485,52	242 681,03	539 195,00
	Chapitre 66	54 106,00	53 905,50	99,63%	53 161,00					
	Chapitre 67	2 000,00	593,37	29,67%	2 000,00					
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 352 784,67	962 226,31	71,13%	1 511 594,00					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	Chapitre 002	296 490,67	0,00	0,00	366 475,91		Chapitre 021	239 432,72	-	285 000,00
	Chapitre 013	38 500,00	44 667,44	116,02%	37 500,00		Chapitre 10	284 396,82	284 982,65	129 195,00
	Chapitre 042	0,00	0,00	0,00	0,00		Chapitre 13	56 655,98	67 982,90	125 000,00
	Chapitre 70	64 250,00	86 935,90	135,31%	53 000,00		RECETTES D'INVESTISSEMENT	580 485,52	352 965,55	539 195,00
	Chapitre 73	695 754,00	714 056,58	102,63%	729 537,00					
	Chapitre 74	225 790,00	231 470,94	102,52%	305 080,00					
	Chapitre 75	28 200,00	43 450,63	154,08%	20 001,09					
	Chapitre 77	3 800,00	16 652,67	438,23%	0,00					
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 352 784,67	1 137 234,16	84,07%	1 511 594,00					

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Budget Primitif de la commune pour 2023.

6/ Compte de gestion 2022 – Transports Scolaires

Les états récapitulatifs du compte de gestion 2022 ont été transmis à chaque membre du Conseil.

Monsieur François HENNERON les présente et explique les résultats.

Le total des dépenses et des recettes enregistrées s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

DÉPENSES	RECETTES
24 024,21€	25 208,87€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTE le Compte de Gestion 2022 du Transport scolaire.

7/ Compte administratif 2022 – Transports Scolaires

Monsieur François HENNERON précise que, conformément à la réglementation, et comme

indiqué dans les documents remis à chaque conseiller, l'état de consommation et de réalisation 2022 est strictement conforme entre le compte de gestion (comptes tenus par le comptable public) et le compte administratif de la commune (comptes tenus par la mairie).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur François HENNERON (Madame le Maire étant sortie le temps du vote) :

ADOPTE le Compte Administratif 2022 du Transport scolaire.

8/ Affectation du résultat 2022 – Transports Scolaires

Le projet de délibération d'affectation du résultat 2022 du Transport scolaire a été transmis à chacun des membres.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT(*)	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	17 522,95 €				17 522,95 €	0,00 €
Part affectée à investiss						0,00 €
Opérations de l'exercice	24 024,21 €	25 208,87 €			24 024,21 €	25 208,87 €
Totaux	41 547,16 €	25 208,87 €			41 547,16 €	25 208,87 €
Résultat de clôture	16 338,29 €		0,00 €		16 338,29 €	
Besoin de financement			0,00 €			
Excédent de financement						
Restes à réaliser DEPENSES						
Restes à réaliser RECETTES						
Besoin total de financement			0,00 €			
Excédent total de financement						

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0,00 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
16 338,29 €	au compte 002 (Déficit de fonctionnement reporté)

Le résultat de clôture serait affecté au compte 002 (déficit de fonctionnement reporté).

Après avoir entendu les explications fournies par Monsieur François HENNERON, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTE l'affectation des résultats 2022 proposée.

9/ Budget primitif 2023 – Transports Scolaires

Monsieur François HENNERON présente le projet de budget primitif 2023 pour le Transport scolaire en s'appuyant sur le document récapitulatif transmis à chaque membre du Conseil.

Le budget primitif 2023 proposé s'équilibre ainsi :

Code		Libellé	Budget Primitif 2022	Réalisations 2022	Budget Primitif 2023
DEPENSES					
FONCTIONNEMENT					
	002	Déficit d'exploitation reporté	17 522,95		16 338,29
TOTAL		Chapitre 002	17 522,95		16 338,29
011					
	6066	Carburants	900,00	741,36	1 005,71
	6135	Locations mobilières	11 300,00	10 513,04	12 000,00
	61551	Matériel Roulant		243,00	
	615600	Maintenance		83,24	
	6168	Primes d'assurances - Autres	950,00	931,88	1 000,00
	6262	Frais de télécommunications	150,00	118,67	150,00
TOTAL		Chapitre 011	13 300,00	12 631,19	14 155,71
012					
	6411	Salaires, appointements, commissions de base	13 000,00	11 333,02	13 000,00
	6475	Médecine du Travail, Pharmacie		60,00	60,00
TOTAL		Chapitre 012	13 000,00	11 393,02	13 060,00
65					
	6541	Créances admises en non-valeur	40,00		40,00
TOTAL		Chapitre 65	40,00		40,00
TOTAL		FONCTIONNEMENT	43 862,95	24 024,21	43 594,00
RECETTES					
FONCTIONNEMENT					
70					
	7068	Autres prestations de services	1 500,00	1 208,65	
TOTAL		Chapitre 70	1 500,00	1 208,65	0,00
74					
	7474	Subventions et participations - Communes	42 357,95	24 000,00	43 589,00
TOTAL		Chapitre 74	42 357,95	24 000,00	43 589,00
75					
	7588	Autres	5,00	0,22	5,00
TOTAL		Chapitre 75	5,00	0,22	5,00
77					
	778	Autres produits exceptionnels			
TOTAL		Chapitre 77	0,00		0,00
TOTAL		FONCTIONNEMENT	43 862,95	25 208,87	43 594,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Budget Primitif du Transport Scolaire pour 2023.

10/ Commune Concessions cimetièrè (durée – tarif)

Madame le Maire évoque sur le sujet des durées et tarifs des concessions.

Il est proposé de supprimer l'obtention des nouvelles concession perpétuelles.

Il est proposé les délais et tarifs suivants :

Concession cimetièrè

Durée	Prix/m ²	3m ²	5m ²
30 ans	30 €	90 €	150 €
50 ans	50 €	150 €	250 €
+10 ans		50 €	50 €

Concession columbarium

Durée	Prix/m ²
30 ans	400 €
50 ans	600 €
+10 ans	150 €

Jardin du souvenir

Dispersion des cendres : 100 € (tarif comprenant la plaque gravée)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité **ADOPTE** la nouvelle durée des concessions, ainsi que les nouveaux tarifs.

11/ Entretien des espaces verts – Commune d'Aire sur la lys

Dans le cadre d'un projet de constitution de groupement de commandes pour l'entretien des terrains de sport, le conseil municipal d'Aire sur la lys s'est prononcé favorablement à la possibilité pour la commune de Roquetoire de rejoindre le groupement.

Madame le Maire signale que si la commune de Roquetoire décide de rejoindre le groupement, il y a lieu de lui donner l'autorisation de signer la convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement pour la préparation, la passation et la notification du marché d'entretien des terrains de sport.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de rejoindre le groupement.

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents

12/ Acquisition parcelle

Madame le Maire évoque la possibilité d'acquérir une parcelle située près de l'ancien chemin rue d'Aire.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accorder à Madame le Maire le droit d'acquérir une partie de la parcelle AI33(p) et de la parcelle AI34 (p) pour une surface totale d'environ 100m² répartie sur les deux parcelles à l'euro symbolique.

Les frais de bornage et de notaire seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal, amené à se prononcer,

AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'acquisition.

13/ Passage M57 – Contrat informatique

Madame le Maire signale que la commune doit passer sa comptabilité à la M57 à compter du 1^{er} janvier 2024. La société JVS se focalisera entièrement sur le développement et l'évolution

de sa ligne de logiciels hébergés sur le Cloud et arrêtera donc l'évolution de la gamme On-line.

Comparativement à notre contrat actuel, Horizon villages infinity est un contrat de mise à disposition des dernières versions de logiciels sans droit d'accès pour évoluer vers les nouvelles gammes. La proposition financière sur 3 ans fait état de :

1 abonnement annuel de 7 120 € comprenant les frais d'activation, 1 environnement métier et accès à la plateforme e-learning,

2 environnements métiers supplémentaires pour 108 €

1 abonnement box MyCloud pour 1 140 €

Le conseil municipal, amené à se prononcer,

APPROUVE à l'unanimité le nouveau contrat.

DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour signer le nouveau contrat.

14/ Eclairage public – Maitrise d'œuvre

Madame le Maire rappelle que la société BERIM a effectué l'audit de l'éclairage public.

Afin de prévoir les travaux, il y a lieu de signer une convention de maîtrise d'œuvre avec la même société, suivant le marché de prestation d'assistance à la rénovation énergétique des installations d'éclairage extérieur, établi par la FDE62.

Cette prestation est un suivi complet de l'opération :

PRO – Etudes de projet

ACT – Assistance pour la passation des contrats de travaux

DET – Direction de l'exécution

AOR – Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception

BEO – Bilan énergétique de l'opération

Le taux de rémunération serait fixé à 5,4 % du montant des travaux.

Le conseil municipal, amené à se prononcer, à l'unanimité

APPROUVE la signature du contrat avec la société BERIM.

15/ Actualisation du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu la publication du poste sur le site du centre de gestion.

Madame le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal.

Considérant la nécessité de créer un (1) emploi d'adjoint technique, à temps complet, en raison du départ à la retraite d'un agent au 1^{er} juillet 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- **AUTORISE la création d'un (1) emploi d'adjoint technique territorial, à temps complet, à compter du 15 mai 2023.**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 mai 2023 :

- Filière : Technique,
- Cadre d'emplois : Adjoint Technique
- Grade : Adjoint Technique
- Ancien effectif : cinq, soixante six (5.66)
- Nouvel effectif : six, soixante six (6.66)

16/ Questions diverses

1. **« La Lettre du conseil municipal »** : distribution prévue fin avril
2. **Campagne déclarative impôts sur le revenu 2022**
Une aide personnalisée sera possible sur RV (information communiquée dans « la lettre du conseil municipal »)
3. L'enquête auprès des parents du groupe scolaire Martin Luther King pour la **distribution des prix** se termine : les résultats seront disponibles à partir du 2 mai – La commission des Affaires scolaires et périscolaires se réunira courant mai.
Travaux réalisés dans la cour de récréation des maternelles : les poteaux ont été équipés d'une gaine protectrice
4. **Elections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023** : une réunion du conseil municipal doit se tenir obligatoirement le 9 juin pour élire les délégués et suppléants – DATE à retenir impérativement.
Lors du conseil du 9 juin prochain, le Programme Local de l'Habitat 2023-2028 pour la CAPSO sera à l'ordre du jour. Les documents sont consultables en mairie.
5. Aide CAPSO à l'achat de **cuves de récupération d'eau de pluie** : Aide financière aux habitants de l'ensemble du territoire de la CAPSO pour l'achat **d'une cuve de récupération des eaux de pluie, à compter du 1^{er} avril 2023 et pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2024.**

Critères d'attribution :

- être résident du territoire,
- sans conditions de revenus,
- faire l'acquisition auprès d'un professionnel implanté sur le territoire (pas d'achat internet, ni occasion),
- demande de subvention transmise dans les 2 mois après l'achat,
- limité à une cuve par habitation.

Montant de l'aide : forfaitaire, en fonction du volume de la cuve et sous forme d'un bon d'achat HappyKdo (Achetez en Pays de Saint-Omer) :

- 80 euros pour les cuves de 300 litres et moins,
- 100 euros pour les cuves de plus de 300 litres.

Pour tout renseignement : www.roquetoire.fr ou www.ca-pso.fr

6. **Printemps du commerce et de l'artisanat CAPSO** : Du 08 au 29 avril, Achetez en Pays de Saint-Omer lance la 1^{ère} édition du Printemps du Commerce et de l'Artisanat ! Pour tout achat d'un montant minimum de 30€ chez un commerçant/artisan participants du Pays de Saint-Omer et du Pays de Lumbres, obtenez un bulletin de participation et tentez de remporter une voiture électrique et plus de 10 000€ de cadeaux
7. **Réunion NOREADE du mardi 11 avril 2023**
Suite à la réunion du conseil municipal du 8 février dernier, au cours de laquelle nous avons approuvé le choix de NOREADE d'implanter la station d'épuration sur la parcelle ZH 40, rue de Cohem, nous avons reçu en mairie, de la part de plusieurs habitants de la rue de Cohem, une proposition pour une autre parcelle. Nous avons donc organisé, avec NOREADE, une réunion d'information destinée à l'ensemble des habitants de la rue de Cohem et du contour du puits, afin de leur donner la meilleure information et de leur permettre de poser toutes leurs questions. La réunion a permis de faire le point sur l'ensemble du dossier et nous avons émis un avis favorable à l'étude de la proposition faite par les habitants.
8. **Réunion d'information animée par le SYMSAGEL et la CAPSO** sur les cours d'eau et les fossés (à destination de tous les habitants), le jeudi 1^{er} juin à 18h
9. **Campagne de recrutement des conciliateurs de justice** :
Si vous êtes intéressés pour exercer la fonction de conciliateur de justice dans le ressort du tribunal judiciaire de Saint-Omer, merci d'adresser un mail à accueil-stomer@justice.fr ou un courrier au 3 rue des tribunaux 62503 Saint-Omer CEDEX à l'attention du magistrat coordonnateur de la protection et de la conciliation de justice du tribunal judiciaire accompagné d'une lettre de motivation, d'un CV et de justificatifs de formation ou d'expérience juridique faisant état de compétences vous qualifiant particulièrement pour exercer ces fonctions.
Pour tout renseignement : conciliateurs.fr ou sur lajusticerecrute.fr et justice.gouv.fr.
10. **« Participez à la réflexion citoyenne sur la revalorisation des déchets sur notre territoire »** : enquête de la CAPSO du 6 au 30 avril 2023 pour recueillir les habitudes et suggestions des habitants sur la gestion des déchets – Infos : www.ca-pso.fr

Calendrier des fêtes :

- ✓ 15 avril : Roquetoire express
- ✓ mercredi 19 avril : invitation du club de Karaté pour une remise de diplôme, à 18h à la salle des fêtes (pour les adjoints et conseillers municipaux)
- ✓ vendredi 21 avril : séance d'essai du 39^{ème} Rallye de la Lys, de 10h à 18h
- ✓ 22 avril : don du sang à Quiestède, salle des sports
- ✓ 4 et 5 mai : vente de fleurs AEP St Michel
- ✓ 7 mai : randonnée cyclotouriste et pédestre de l'Entente Cyclo de Roquetoire

- ✓ 8 mai : fête de la Victoire 1945
- ✓ 21 mai : kermesse paroissiale salle St Michel
- ✓ 27-28-29 mai : fête de l'Etoile Sportive de Roquetteiro - stade

Après un tour de table, la séance est levée à 21 heures.

Nom - Prénom	Signatures et Procurations
BOIDIN Véronique	
HENNERON François	
WASSELIN Patricia	
NOURRY Daniel	
CEUGNIET Laurent	
BULTEL Mathieu	
CRÉPIN Stella	
DARQUE Ludivine	
DUPUIS Monique	
FOLLET Léa	
HIDOUX Jonathan	
MARTEL Jean-Paul	
MARTEL Patrice	procuration à Daniel NOURRY
PENEL Sophie	
VINIACOURT Coralie	procuration à Véronique BOIDIN
BRUGE Marc-Antoine	procuration à Annick DUPREZ
DUPREZ Annick	
NOEL Richard	
WAWRZYNIAK Marie-Françoise	